

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CHAPELLE D'AUREC
n°2026.04.01
Séance du 30 Juin 2026

Nombre de membres	- afférents au Conseil Municipal	:	15	Date de la convocation :	
	- en exercice	:	15		22 Juin 2026
	- présents	:	14		
	- excusée	:	1		

L'an deux mil vingt six le trente juin à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de LA CHAPELLE D'AUREC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Caroline DI VINCENZO, Maire

Présents : Caroline DI VINCENZO, Éric PETIT, Yvette CHOL Yves DARLES adjoints
Didier LHOSTE, Christian FAUVET, Virginie SOLILY, David RODRIGUES, Angélique ROLHION, Antoinette ESTEVE GONNET, Boris RIGAUDON, Aurélie FOURNEL, Thomas JANUEL, Marie-Laure CIVET, Conseillers.

Excusée : Johana BARTHELEMY,

Christian FAUVET a été nommé secrétaire

Objet de la délibération :

**Demande de fonds de concours - sécurisation informatique-
Communauté de Communes des Marches du Velay Rochebaron**

La tablette tactile de l'école qui permet d'inscrire les enfants au périscolaire nécessite d'être renouvelée.
Après avoir présenté le projet de sécurisation informatique, Madame le Maire propose le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

TOTAL DEPENSES = 504 € HT

TOTAL RECETTES = 504 € HT

Fonds de concours CCMVR sécurisation informatique = 252 €
Autofinancement = 252 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve le projet,
- approuve le plan de financement,
- autorise le Maire à solliciter le fonds de concours porté par la Communauté de Communes des Marches du Velay Rochebaron et à engager la dépense mentionnée ci-dessus,
- engage la Commune, en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel, à prendre en charge par l'autofinancement le coût du projet non subventionné.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme au registre
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture
Le 03 juillet 2026 et publication sur le site internet
de la Commune le 03 juillet 2026

Le Maire

Caroline DI VINCENZO

AR Prefecture

043-214300584-20260630-DELI_2026_04_01-DE
Reçu le 03/07/2026